|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Macintosh HD:Users:bilodeau:Desktop:logos:template 2017:un.emf |  | **CBD** |
| CBD_logo_fr-CMYK-black [Converted] | Distr.gÉnÉralECBD/COP/15/415 octobre 2021FRANÇAIS ORIGINAL : ANGLAIS |

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Quinzième réunion (partie I)

Kunming, Chine, 11-15 octobre 2021 et du 25 avril au 8 mai 2022

**RAPPORT de la conférence des parties à la convention sur la diversite biologique sur sa quinzieme reunion (partie I)**

[I. Décision adoptée par la Conférence des Parties 2](#_Toc90379218)

 [15/1. Budget provisoire proposé pour le programme de travail de la Convention sur la diversitébiologique, du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques et du Protocole de Nagoya sur l’accès et le partage des avantages pour l’année 2022 2](#_Toc90379219)

[II. Compte-rendu de la réunion 13](#_Toc90379220)

 [A. Informations générales 13](#_Toc90379221)

 [B. Participation 13](#_Toc90379222)

 [C. Questions d'organisation 17](#_Toc90379223)

[Point 1. Ouverture de la réunion 17](#_Toc90379224)

[Point 2. Questions d'organisation 19](#_Toc90379225)

[Point 3. Rapport sur la vérification des pouvoirs des représentants à la quinzième réunion de la Conférence des Parties 22](#_Toc90379232)

[Point 4. Questions en suspens 22](#_Toc90379233)

[Point 6. Rapports des réunions intersessions et des réunions préparatoires régionales 22](#_Toc90379234)

[Point 7. Administration de la Convention et budget des fonds d'affectation spéciale 23](#_Toc90379235)

[Point 28. Questions diverses 23](#_Toc90379236)

[Point 29. Adoption du rapport 23](#_Toc90379237)

[Point 30. Clôture de la réunion 24](#_Toc90379238)

[Evènements parallèles 25](#_Toc90379239)

1. **DECISION ADOPTEE PAR LA CONFERENCE DES PARTIES**

15/1. Budget provisoire proposé pour le programme de travail de la Convention sur la diversité biologique, du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques et du Protocole de Nagoya sur l’accès et le partage des avantages pour l’année 2022

*La Conférence des Parties*

*Rappelant* sa décision 14/37, dans laquelle elle approuve le budget de la période biennale 2019-2020 et demande à la Secrétaire exécutive de préparer des propositions budgétaires pour la période biennale 2021-2022,

*Rappelant également* sa décision EM-2/1, dans laquelle elle approuve la prolongation du budget de la période biennale 2019-2020 et, à titre exceptionnel, un budget provisoire de 2021,

*Prenant compte* de la décision de présenter la quinzième réunion de la Conférence des Parties en deux parties, la première partie du 11 au 15 octobre 2021 et la deuxième partie du 25 avril au 8 mai 2022, à cause des restrictions imposées par la pandémie de la COVID-19, et que l’examen et l’adoption d’un budget ordinaire ou complet sont prévus au cours de la deuxième partie de la réunion,

*Prenant note,* par conséquent, de la nécessité de prendre des arrangements pour maintenir le fonctionnement ininterrompu des organes de la Convention, dont le Secrétariat et les réunions de la Conférence des Parties et des organes subsidiaires,

*Prenant note* de la proposition du Bureau de la Conférence des Parties que les Parties examinent et approuvent un budget provisoire pour 2022, à titre exceptionnel, selon les modalités convenues,

*Ayant examiné* la note de la Secrétaire exécutive[[1]](#footnote-2),

*Rappelant* l'importance d'une information rapide et facilement compréhensible sur les questions financières et administratives, permettant aux Parties de bénéficier d'un secrétariat efficace et efficient et de le soutenir,

*Rappelant également* la nécessité d'une prise de décision inclusive lors des réunions de la Conférence des Parties et des Parties à ses Protocoles et, en particulier, les dispositions des paragraphes 35 à 44 de la décision 14/37 sur le Fonds spécial de contributions volontaires (BZ) destiné à faciliter la participation des Parties aux processus de la Convention,

*Reconnaissant* la nature exceptionnelle des circonstances découlant de la pandémie et exprimant sa solidarité avec toutes les Parties face aux conséquences humaines et économiques de cette pandémie qui perdure,

1. *Approuve,* à titre exceptionnel et provisoire, un budget-programme de base de 13 645 264 dollars des États-Unis pour la Convention pour l’année 2022, représentant 74 pour cent du budget provisoire intégré de 18 439 546 dollars des États-Unis pour l’année 2022, pour les besoins indiqués dans les tableaux 2a et 2b ci-après;
2. *Confirme* la prolongation de certaines parties du budget 2019/2020 jusqu'à la fin de la deuxième partie de la réunion de la Conférence des Parties (Deuxième partie) et du budget de base pour 2021, comme indiqué dans sa décision EM 2/1 et dans le tableau 1 ci-après;
3. *Décide* de répartir tous les coûts des services de Secrétariat entre la Convention, le Protocole de Cartagena et le Protocole de Nagoya dans la proportion actuelle de 74:15:11 pour l’année 2022;
4. *Remercie* le pays hôte, le Canada, de renouveler son soutien pour le Secrétariat et *se réjouit* de la contribution de 2 092 229 dollars canadiens du pays hôte et de la Province de Québec pour l’année 2022, pour le loyer et les coûts apparentés du Secrétariat à Montréal, répartis dans la proportion actuelle de 74:15:11 afin de compenser les contributions des Parties à la Convention, au Protocole de Cartagena et au Protocole de Nagoya, respectivement, pour l’année 2022;
5. *Adopte* un barème de contribution pour la répartition des dépenses de 2022, présentées dans le tableau 4 de la présente décision, conforme au barème de contribution actuel pour la répartition des dépenses des Nations Unies, en prenant note que l’Assemblée générale des Nations Unies devrait approuver un barème de quotes-parts pour la période 2022-2024 en décembre 2021 et que le nouveau barème s’appliquera au calcul des contributions de 2022 dès sa publication;
6. *Adopte également* le tableau d’effectifs (tableau 3) du secrétariat pour l’année 2022, qui servira à l’établissement des coûts dans le budget global;
7. *Demande* au Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement de fournir des informations pertinentes en vue de l'examen du poste de Secrétaire exécutive adjointe par la Conférence des Parties à la seconde partie de sa quinzième réunion, pour étude dans le contexte des besoins globaux en personnel du secrétariat;
8. *Autorise* la Secrétaire exécutive, à titre exceptionnel, à reclasser à la classe P-4 le poste d'assistant spécial au sein du Bureau de la Secrétaire exécutive, conformément à toutes les règles et réglementations pertinentes des Nations Unies, et *prie* la Secrétaire exécutive de fournir à la Conférence des Parties, à la seconde partie de sa quinzième réunion, des informations relatives au cadre juridique, y compris les éventuelles incidences juridiques liées au reclassement;
9. *Autorise également* la Secrétaire exécutive à contracter des engagements dans la limite du budget approuvé, en faisant appel aux ressources de trésorerie disponibles, y compris les soldes non dépensés, les contributions d'exercices financiers antérieurs et les recettes diverses, conformément aux décisions de la Conférence des Parties et aux règles et règlements financiers du Programme des Nations Unies pour l'environnement, et *prie* la Secrétaire exécutive de rendre compte des détails et de la justification de toute réaffectation du budget conformément au paragraphe 11 ci-après;
10. *Note* que les reprises des sessions de la vingt-quatrième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et de la troisième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application de la Convention sur la diversité biologique, ainsi que la troisième réunion du Groupe de travail à composition non limitée sur le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, se tiendront en janvier 2022, et, reconnaissant que tous les efforts seront déployés par les Parties et d'autres pour achever les travaux en cours, *décide*, à titre exceptionnel et selon les besoins, de rechercher, en consultation avec le Bureau de la Conférence des Parties, des contributions volontaires supplémentaires pour faciliter tout travail supplémentaire ciblé nécessaire pour assurer la finalisation et l'adoption, à la deuxième partie de la réunion de la Conférence des Parties, du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020;
11. *Autorise* la Secrétaire exécutive à opérer des transferts de ressources entre les programmes, entre chacune des principales lignes de crédit figurant dans le tableau 2b ci-dessous, étant entendu que le total des sommes transférées ne devra pas dépasser 15 % du montant estimatif total des dépenses imputées sur ces lignes de crédit et que, pour chacune de ces lignes de crédit, la réduction ne devra pas être supérieure à 25 %;
12. *Invite* toutes les Parties à la Convention à noter que les contributions aux budgets des programmes de base (BY, BG et BB) sont dues le 1er janvier de l'année pour laquelle ces contributions ont été budgétisées et à les verser rapidement, et *demande* que les Parties soient informées du montant de leurs contributions le plus tôt possible au cours de l'année précédant celle où les contributions sont dues;
13. *Note avec préoccupation* qu'un certain nombre de Parties n'ont pas payé leurs contributions aux budgets de base (fonds d'affectation spéciale BY, BG et BB) pour 2020 et les années précédentes, y compris les Parties qui n'ont jamais payé leurs contributions, et *note également* que, conformément aux Normes comptables internationales du secteur public adoptées par les Nations Unies[[2]](#footnote-3), un montant estimé à 582 370 dollars pour la Convention, impayé à la fin de 2020, doit être déduit du solde du fonds et ne peut donc pas être utilisé au profit de toutes les Parties à la Convention;
14. *Rappelle,* dans ce contexte, le paragraphe 27 de la décision 14/37 et prie la Secrétaire exécutive de demander sans plus tarder au Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement, en sa qualité d'administrateur, de communiquer aux Parties concernées des informations sur les arriérés de contributions, en utilisant, le cas échéant, les voies diplomatiques disponibles;
15. *Prie* la Secrétaire exécutive, en consultation avec le Bureau, de continuer à surveiller la disponibilité des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale volontaire (BZ) et, compte tenu de la nécessité de relever les défis particuliers auxquels les pays en développement sont confrontés en raison de la pandémie de COVID-19, de rechercher des contributions accrues de fonds externes au Fonds d'affectation spéciale BZ, en vue de permettre la participation pleine et effective des pays en développement Parties ainsi que des pays à économie en transition à la reprise des sessions de la vingt-quatrième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, technique et technologique, de la troisième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application, de la troisième réunion du Groupe de travail à composition non limitée sur le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et de la deuxième partie de la quinzième réunion de la Conférence des Parties, en continuant à accorder la priorité au financement des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement;
16. *Prie* également la Secrétaire exécutive, lorsqu'elle soumettra le rapport demandé au paragraphe 37 de la décision 14/37, de prêter attention aux effets de la pandémie actuelle;
17. *Affirme* que la présente décision est sans préjudice des autres décisions qui seront prises par la Conférence des Parties à la Deuxième partie de sa quinzième réunion et, en conséquence, demande à la Secrétaire exécutive de mettre à jour le budget de base et le budget volontaire pour 2022 de la Convention et de ses Protocoles afin de permettre une mise en œuvre rapide et efficace du nouveau Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, en puisant éventuellement dans les réserves disponibles pour couvrir les coûts de base supplémentaires, le cas échéant;
18. *Prie* la Secrétaire exécutive d'établir des propositions budgétaires pour la période 2023-2024, en attendant que la Conférence des Parties prenne une décision concernant les dates de sa seizième réunion;
19. *Prie également* la Secrétaire exécutive d'élaborer et de présenter un programme de travail actualisé, détaillé et intégré pour la période 2023-2024, qui énonce les objectifs, les tâches à accomplir par le secrétariat et les résultats escomptés pour chaque poste budgétaire, pour la Convention et ses Protocoles, afin que la Conférence des Parties à la Convention et la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties à ses Protocoles puissent l'examiner à leurs prochaines réunions, ainsi qu'un budget-programme correspondant suivant la présentation du projet de budget-programme pour le Programme des Nations Unies pour l'environnement, y compris la déclaration d'information supplémentaire, pour l'exercice biennal, avec trois variantes:

a) Faire une évaluation du taux de croissance requis pour le budget du programme (fonds d'affectation spéciale BY, BG et BB) qui ne devrait pas dépasser une augmentation de 4 % par rapport au niveau total de 2019-2020 moins le montant de la ligne budgétaire K sur les réunions extraordinaires liées au Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, en valeur nominale;

b) Maintenir le budget du programme (fonds d'affectation spéciale BY, BG et BB) au niveau total de 2019-2020 moins le montant de la ligne budgétaire K sur les réunions extraordinaires liées au Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 en termes réels;

c) Maintenir le budget du programme (fonds d'affectation spéciale BY, BG et BB) au niveau total de 2019-2020 moins le montant de la ligne budgétaire K sur les réunions extraordinaires liées au Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 en valeur nominale.

**Tableau 1**

**État du budget reporté approuvé pour 2019-2020 par poste de dépense**

 *(Milliers de dollars des États-Unis)*

| *Poste de dépense* | *Report de budget* | *Total des dépenses* | *Réaffecté aux réunions en 2022* | *Écart* |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| *(31-12-2021)* |
| Réunions du Bureau | 165,00  | 0,00  |   | 165,00  |
| Réunions | 2 842,20  | 1 364,20  |   | 1 478,00  |
| Réunions d'experts | 150,00  | 0,00  | 100,00  | 50,00  |
| Réunions extraordinaires sur l'après-2020 | 210,00  | 43,00  | 167,00  | 0,00  |
| **Sous-total (I)** | **3 367,20**  | **1 407,20**  | **267,00**  | **1 693,00**  |
| **II. Coûts d'appui au programme (13%)** | 437,74  | 182,94  | 34,71  | 220,09  |
| **Sous-total (I + II)** | **3 804,94**  | **1 590,14**  | **301,71**  | **1 913,09**  |

**Tableau 2a :**

**Budget intérimaire intégré des fonds d'affectation spéciale de la Convention sur la diversité biologique et de ses protocoles pour 2022**

*(Milliers de dollars des États-Unis)*

| *Poste de dépense* | *2022*  |
| --- | --- |
| A. Frais de personnel | 12 220,00  |
| B. Voyages en mission officielle | 275,00  |
| C. Consultants/sous-traitants | 50,00  |
| D. Matériel de sensibilisation du public/communications | 50,00  |
| E. Assistance temporaire/heures supplémentaires | 100,00  |
| F. Formation | 5,00  |
| G. Traduction du site web du CHM/projets de site web | 65,00  |
| H. Réunions \* | 1 198,00  |
| I. Loyer et coûts associés | 1 481,22  |
| J. Frais généraux de fonctionnement | 726,60  |
| **Sous-total (I)** | **16 170,82**  |
| **II. Coûts d'appui au programme (13%)** | 2 102,21  |
| **Sous-total (I + II)** | **18 273,03**  |
| **III. Réserve de fonds de roulement** | 166,51  |
| **Total général (II + III)** | **18 439,54**  |
| Part de la Convention dans le budget intérimaire (74%) | 13 645,26  |
| Moins : Contribution du pays hôte | (1 238,60) |
| Moins : Utilisation des réserves des années précédentes | (777,00) |
| **Total net (montant à partager entre les Parties)** | **11 629,66**  |

**\*** Réunions à financer sur le budget provisoire pour 2022 en complément du report conformément au tableau 1 ci-dessus :

1/ Quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention, dixième réunion des Parties au Protocole de Cartagena et quatrième réunion des Parties au Protocole de Nagoya, tenues simultanément pendant 14 jours.

2/ Reprise de la vingt-quatrième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, de la troisième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application et de la troisième réunion du Groupe de travail à composition non limitée sur le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, pendant 17 jours.

3/ Il est prévu que, lors de la deuxième partie de sa quinzième réunion, la Conférence des Parties examine la nécessité d'allouer des crédits budgétaires aux réunions du Bureau et des experts afin de garantir la participation pleine et effective des pays en développement et des pays à économie en transition. Les Parties, par l'intermédiaire du Bureau, continueront de suivre les circonstances extraordinaires liées à la pandémie de COVID-19, et rien dans la présente décision ne doit être compris comme établissant un précédent ou préjugeant du format des futures réunions du Bureau ou des réunions d'experts.

**Tableau 2b :**

**Besoins en ressources par division à partir des budgets de base intégrés pour l'année 2022***(Milliers de dollars des États-Unis)*

|  |  |
| --- | --- |
|  | 2022  |
| **I. Programmes :** |   |
|  Bureau de la Secrétaire exécutive | 2 788, 50  |
|  Protocoles APA et risques biotechnologiques  | 2 336, 50  |
|  Division science, société et avenirs durables | 3 617, 50  |
|  Division de l'appui à la mise en œuvre | 4 300, 75  |
| **II. Administration, finances et services de conférence** | 3 127, 57  |
| **Sous-total** | **16 170, 82**  |
| Coûts d'appui au programme | 2 102, 21  |
| **III. Réserve de fonds de roulement** | 166, 51  |
| **Total** | **18 439, 54**  |
| Part de la Convention dans le budget intérimaire (74%) | 13 645, 26  |
| Moins : Contribution du pays hôte | (1 238, 60) |
| Moins : Utilisation des réserves des années précédentes | (777, 00) |
| **Total net (montant à partager entre les Parties)** | **11 629, 66**  |

**Tableau 3**

**Tableau des effectifs au titre des programmes de base de la Convention et de ses Protocoles 2022**

|  |  |
| --- | --- |
| **Catégorie et niveau** | **Proposés pour 2022** |
| **Niveaux professionnel et supérieur** |  |
| SSG | 1 |
| D-1 | 3 |
| P-5 | 10 |
| P-4 | 13 |
| P-3 | 13 |
| P-2/1 | 9 |
| **Sous total** | **49** |
| **Services généraux** | 29 |
| **Total** | **78** |

**Tableau 4
Contributions au fonds d’affectation spéciale de la Convention sur la diversité biologique pour 2022**

|  | Partie | Barème des quotes-parts 2019-2021 | Barème prévoyant un plafond de 22 %, sans PMA payant plus de 0,01 %*[[3]](#footnote-4)* | Contributions au 1er janvier 2022 |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| 1 | Afghanistan | 0,007 | 0,009 | 1 018 |
| 2 | Afrique du Sud | 0,272 | 0,340 | 39 548 |
| 3 | Albanie | 0,008 | 0,010 | 1 163 |
| 4 | Algérie | 0,138 | 0,173 | 20 065 |
| 5 | Allemagne | 6,090 | 7,614 | 885 467 |
| 6 | Andorre | 0,005 | 0,006 | 727 |
| 7 | Angola | 0,010 | 0,010 | 1 163 |
| 8 | Antigua et Barbuda | 0,002 | 0,003 | 291 |
| 9 | Arabie Saoudite | 1,172 | 1,465 | 170 405 |
| 10 | Argentine | 0,915 | 1,144 | 133 038 |
| 11 | Arménie | 0,007 | 0,009 | 1 018 |
| 12 | Australie | 2,210 | 2,763 | 321 327 |
| 13 | Autriche | 0,677 | 0,846 | 98 434 |
| 14 | Azerbaïdjan | 0,049 | 0,061 | 7 124 |
| 15 | Bahamas | 0,018 | 0,023 | 2 617 |
| 16 | Bahreïn | 0,050 | 0,063 | 7 270 |
| 17 | Bangladesh | 0,010 | 0,010 | 1 163 |
| 18 | Barbade | 0,007 | 0,009 | 1 018 |
| 19 | Belarus | 0,049 | 0,061 | 7 124 |
| 20 | Belgique | 0,821 | 1,026 | 119 371 |
| 21 | Belize | 0,001 | 0,001 | 145 |
| 22 | Bénin | 0,003 | 0,004 | 436 |
| 23 | Bhoutan | 0,001 | 0,001 | 145 |
| 24 | Bolivie (État plurinational de) | 0,016 | 0,020 | 2 326 |
| 25 | Bosnie-Herzégovine | 0,012 | 0,015 | 1 745 |
| 26 | Botswana | 0,014 | 0,018 | 2 036 |
| 27 | Brésil | 2,948 | 3,686 | 428 630 |
| 28 | Brunei Darussalam | 0,025 | 0,031 | 3 635 |
| 29 | Bulgarie | 0,046 | 0,058 | 6 688 |
| 30 | Burkina Faso | 0,003 | 0,004 | 436 |
| 31 | Burundi | 0,001 | 0,001 | 145 |
| 32 | Cabo Verde | 0,001 | 0,001 | 145 |
| 33 | Cambodge | 0,006 | 0,008 | 872 |
| 34 | Cameroun | 0,013 | 0,016 | 1 890 |
| 35 | Canada | 2,734 | 3,418 | 397 515 |
| 36 | Chili | 0,407 | 0,509 | 59 177 |
| 37 | Chine | 12,005 | 15,009 | 1 745 490 |
| 38 | Chypre | 0,036 | 0,045 | 5 234 |
| 39 | Colombie | 0,288 | 0,360 | 41 874 |
| 40 | Comores | 0,001 | 0,001 | 145 |
| 41 | Congo | 0,006 | 0,008 | 872 |
| 42 | Cook (îles) | 0,001 | 0,001 | 145 |
| 43 | Costa Rica | 0,062 | 0,078 | 9 015 |
| 44 | Côte d'Ivoire | 0,013 | 0,016 | 1 890 |
| 45 | Croatie | 0,077 | 0,096 | 11 196 |
| 46 | Cuba | 0,080 | 0,100 | 11 632 |
| 47 | Danemark | 0,554 | 0,693 | 80 550 |
| 48 | Djibouti | 0,001 | 0,001 | 145 |
| 49 | Dominique | 0,001 | 0,001 | 145 |
| 50 | Égypte | 0,186 | 0,233 | 27 044 |
| 51 | El Salvador | 0,012 | 0,015 | 1 745 |
| 52 | Émirats arabes unis | 0,616 | 0,770 | 89 565 |
| 53 | Équateur | 0,080 | 0,100 | 11 632 |
| 54 | Erythrée | 0,001 | 0,001 | 145 |
| 55 | Espagne | 2,146 | 2,683 | 312 022 |
| 56 | Estonie | 0,039 | 0,049 | 5 670 |
| 57 | Eswatini | 0,002 | 0,003 | 291 |
| 58 | Etat de Palestine | 0,008 | 0,010 | 1 163 |
| 59 | Éthiopie | 0,010 | 0,010 | 1 163 |
| 60 | Fédération de Russie | 2,405 | 3,007 | 349 680 |
| 61 | Fidji | 0,003 | 0,004 | 436 |
| 62 | Finlande | 0,421 | 0,526 | 61 212 |
| 63 | France | 4,427 | 5,535 | 643 672 |
| 64 | Gabon | 0,015 | 0,019 | 2 181 |
| 65 | Gambie | 0,001 | 0,001 | 145 |
| 66 | Géorgie | 0,008 | 0,010 | 1 163 |
| 67 | Ghana | 0,015 | 0,019 | 2 181 |
| 68 | Grèce | 0,366 | 0,458 | 53 215 |
| 69 | Grenade | 0,001 | 0,001 | 145 |
| 70 | Guatemala | 0,036 | 0,045 | 5 234 |
| 71 | Guinée | 0,003 | 0,004 | 436 |
| 72 | Guinée équatoriale | 0,016 | 0,010 | 1 163 |
| 73 | Guinée-Bissau | 0,001 | 0,001 | 145 |
| 74 | Guyana | 0,002 | 0,003 | 291 |
| 75 | Haïti | 0,003 | 0,004 | 436 |
| 76 | Honduras | 0,009 | 0,011 | 1 309 |
| 77 | Hongrie | 0,206 | 0,258 | 29 952 |
| 78 | Inde | 0,834 | 1,043 | 121 261 |
| 79 | Indonésie | 0,543 | 0,679 | 78 951 |
| 80 | Irak | 0,129 | 0,161 | 18 756 |
| 81 | Iran (République islamique d') | 0,398 | 0,498 | 57 868 |
| 82 | Irlande | 0,371 | 0,464 | 53 942 |
| 83 | Islande | 0,028 | 0,035 | 4 071 |
| 84 | Israël | 0,490 | 0,613 | 71 244 |
| 85 | Italie | 3,307 | 4,134 | 480 828 |
| 86 | Jamaïque | 0,008 | 0,010 | 1 163 |
| 87 | Japon | 8,564 | 10,707 | 1 245 179 |
| 88 | Jordanie | 0,021 | 0,026 | 3 053 |
| 89 | Kazakhstan | 0,178 | 0,223 | 25 881 |
| 90 | Kenya | 0,024 | 0,030 | 3 490 |
| 91 | Kirghizistan | 0,002 | 0,003 | 291 |
| 92 | Kiribati | 0,001 | 0,001 | 145 |
| 93 | Koweït | 0,252 | 0,315 | 36 640 |
| 94 | Lesotho | 0,001 | 0,001 | 145 |
| 95 | Lettonie | 0,047 | 0,059 | 6 834 |
| 96 | Liban | 0,047 | 0,059 | 6 834 |
| 97 | Liberia | 0,001 | 0,001 | 145 |
| 98 | Libye | 0,030 | 0,038 | 4 362 |
| 99 | Liechtenstein | 0,009 | 0,011 | 1 309 |
| 100 | Lituanie | 0,071 | 0,089 | 10 323 |
| 101 | Luxembourg | 0,067 | 0,084 | 9 742 |
| 102 | Macédoine du Nord | 0,007 | 0,009 | 1 018 |
| 103 | Madagascar | 0,004 | 0,005 | 582 |
| 104 | Malaisie | 0,341 | 0,426 | 49 580 |
| 105 | Malawi | 0,002 | 0,003 | 291 |
| 106 | Maldives | 0,004 | 0,005 | 582 |
| 107 | Mali | 0,004 | 0,005 | 582 |
| 108 | Malte | 0,017 | 0,021 | 2 472 |
| 109 | Maroc | 0,055 | 0,069 | 7 997 |
| 110 | Marshall (Îles) | 0,001 | 0,001 | 145 |
| 111 | Maurice | 0,011 | 0,014 | 1 599 |
| 112 | Mauritanie | 0,002 | 0,003 | 291 |
| 113 | Mexique | 1,292 | 1,615 | 187 853 |
| 114 | Micronésie (États fédérés de) | 0,001 | 0,001 | 145 |
| 115 | Monaco | 0,011 | 0,014 | 1 599 |
| 116 | Mongolie | 0,005 | 0,006 | 727 |
| 117 | Monténégro | 0,004 | 0,005 | 582 |
| 118 | Mozambique | 0,004 | 0,005 | 582 |
| 119 | Myanmar | 0,010 | 0,010 | 1 163 |
| 120 | Namibie | 0,009 | 0,011 | 1 309 |
| 121 | Nauru | 0,001 | 0,001 | 145 |
| 122 | Népal | 0,007 | 0,009 | 1 018 |
| 123 | Nicaragua | 0,005 | 0,006 | 727 |
| 124 | Niger | 0,002 | 0,003 | 291 |
| 125 | Nigeria | 0,250 | 0,313 | 36 349 |
| 126 | Niue | 0,001 | 0,001 | 145 |
| 127 | Norvège | 0,754 | 0,943 | 109 629 |
| 128 | Nouvelle-Zélande | 0,291 | 0,364 | 42 311 |
| 129 | Oman | 0,115 | 0,144 | 16 721 |
| 130 | Ouganda | 0,008 | 0,010 | 1 163 |
| 131 | Ouzbékistan | 0,032 | 0,040 | 4 653 |
| 132 | Pakistan | 0,115 | 0,144 | 16 721 |
| 133 | Palau | 0,001 | 0,001 | 145 |
| 134 | Panama | 0,045 | 0,056 | 6 543 |
| 135 | Papouasie-Nouvelle-Guinée | 0,010 | 0,013 | 1 454 |
| 136 | Paraguay | 0,016 | 0,020 | 2 326 |
| 137 | Pays-Bas | 1,356 | 1,695 | 197 158 |
| 138 | Pérou | 0,152 | 0,190 | 22 100 |
| 139 | Philippines | 0,205 | 0,256 | 29 806 |
| 140 | Pologne | 0,802 | 1,003 | 116 608 |
| 141 | Portugal | 0,350 | 0,438 | 50 889 |
| 142 | Qatar | 0,282 | 0,353 | 41 002 |
| 143 | République arabe syrienne | 0,011 | 0,014 | 1 599 |
| 144 | République Centrafricaine | 0,001 | 0,001 | 145 |
| 145 | République de Corée | 2,267 | 2,834 | 329 615 |
| 146 | République de Moldavie | 0,003 | 0,004 | 436 |
| 147 | République démocratique du Congo | 0,010 | 0,010 | 1 163 |
| 148 | République démocratique populaire lao | 0,005 | 0,006 | 727 |
| 149 | République dominicaine | 0,053 | 0,066 | 7 706 |
| 150 | République populaire démocratique de Corée | 0,006 | 0,008 | 872 |
| 151 | République-Unie de Tanzanie | 0,010 | 0,010 | 1 163 |
| 152 | Roumanie | 0,198 | 0,248 | 28 789 |
| 153 | Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord | 4,567 | 5,710 | 664 028 |
| 154 | Rwanda | 0,003 | 0,004 | 436 |
| 155 | Saint Vincent et les Grenadines | 0,001 | 0,001 | 145 |
| 156 | Saint-Kitts-et-Nevis | 0,001 | 0,001 | 145 |
| 157 | Saint-Marin | 0,002 | 0,003 | 291 |
| 158 | Sainte-Lucie | 0,001 | 0,001 | 145 |
| 159 | Salomon (Îles) | 0,001 | 0,001 | 145 |
| 160 | Samoa | 0,001 | 0,001 | 145 |
| 161 | Sao Tomé et Principe | 0,001 | 0,001 | 145 |
| 162 | Sénégal | 0,007 | 0,009 | 1 018 |
| 163 | Serbie | 0,028 | 0,035 | 4 071 |
| 164 | Seychelles | 0,002 | 0,003 | 291 |
| 165 | Sierra Leone | 0,001 | 0,001 | 145 |
| 166 | Singapour | 0,485 | 0,606 | 70 518 |
| 167 | Slovaquie | 0,153 | 0,191 | 22 246 |
| 168 | Slovénie | 0,076 | 0,095 | 11 050 |
| 169 | Somalie | 0,001 | 0,001 | 145 |
| 170 | Soudan | 0,010 | 0,010 | 1 163 |
| 171 | Soudan du Sud | 0,006 | 0,008 | 872 |
| 172 | Sri Lanka | 0,044 | 0,055 | 6 397 |
| 173 | Suède | 0,906 | 1,133 | 131 730 |
| 174 | Suisse  | 1,151 | 1,439 | 167 352 |
| 175 | Suriname | 0,005 | 0,006 | 727 |
| 176 | Tadjikistan | 0,004 | 0,005 | 582 |
| 177 | Tchad | 0,004 | 0,005 | 582 |
| 178 | Tchéquie | 0,311 | 0,389 | 45 218 |
| 179 | Thaïlande | 0,307 | 0,384 | 44 637 |
| 180 | Timor-Leste | 0,002 | 0,003 | 291 |
| 181 | Togo | 0,002 | 0,003 | 291 |
| 182 | Tonga | 0,001 | 0,001 | 145 |
| 183 | Trinité-et-Tobago | 0,040 | 0,050 | 5 816 |
| 184 | Tunisie | 0,025 | 0,031 | 3 635 |
| 185 | Turkménistan | 0,033 | 0,041 | 4 798 |
| 186 | Turquie | 1,371 | 1,714 | 199 339 |
| 187 | Tuvalu | 0,001 | 0,001 | 145 |
| 188 | Ukraine | 0,057 | 0,071 | 8 288 |
| 189 | Union européenne |  | 2,500 | 290 742 |
| 190 | Uruguay | 0,087 | 0,109 | 12 650 |
| 191 | Vanuatu | 0,001 | 0,001 | 145 |
| 192 | Venezuela | 0,728 | 0,910 | 105 849 |
| 193 | Viet Nam | 0,077 | 0,096 | 11 196 |
| 194 | Yémen | 0,010 | 0,010 | 1 163 |
| 195 | Zambie | 0,009 | 0,011 | 1 309 |
| 196 | Zimbabwe | 0,005 | 0,006 | 727 |
|  |  | **78,010** | **100,000** | **11 629 664** |

1. **COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION**
2. **Informations générales**
3. Donnant suite à l’invitation du Gouvernement chinois, et comme décidé par la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique dans sa [décision XIII/33](https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-13/cop-13-dec-33-fr.pdf), il était prévu que la quinzième réunion de la Conférence des Parties se tienne à Kunming (Chine), du 15 au 28 octobre 2020, en même temps que la dixième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques et la quatrième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya sur l’accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation. Cependant, du fait de la pandémie en cours de la maladie du coronavirus (COVID-19), les réunions ont été reportées, initialement au mois de mai 2021, puis à nouveau, en raison de la persistance de la pandémie.
4. Après des consultations extensives et compte tenu des difficultés que la pandémie continuait de poser pour tenir des réunions en personne, le Bureau de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique a décidé, à sa réunion tenue le 14 juillet 2021, d’organiser ces réunions en deux parties : la première partie (première partie) aurait lieu en ligne du 11 au 15 octobre 2021, et la deuxième partie se tiendrait en personne à Kunming (Chine), du 25 avril au 8 mai 2022. La première partie de la réunion s’est tenue en ligne.
5. **Participation**
6. Ont participé à la réunion les représentants des Parties à la Convention sur la diversité biologique et des autres gouvernements ci-après :

Afrique du Sud

Albanie

Algérie

Allemagne

Andorre

Angola

Antigua-et-Barbuda

Arabie saoudite

Argentine

Arménie

Australie

Autriche

Azerbaïdjan

Bahamas

Bahreïn

Bangladesh

Belarus

Belgique

Belize

Bénin

Bhoutan

Bosnie-Herzégovine

Botswana

Brésil

Brunei Darussalam

Bulgarie

Burkina Faso

Burundi

Cabo Verde

Cambodge

Cameroun

Canada

Chili

Chine

Chypre

Colombie

Comores

Congo

Costa Rica

Croatie

Cuba

Danemark

Egypte

Emirats arabes unis

Equateur

Erythrée

Espagne

Estonie

Etat de Palestine

Etats-Unis d’Amérique

Ethiopie

Fédération de Russie

Fidji

Finlande

France

Gabon

Géorgie

Ghana

Grèce

Grenada

Guatemala

Guinée équatoriale

Guyana

Haïti

Honduras

Hongrie

Inde

Indonésie

Iran (République islamique d’)

Irlande

Islande

Israël

Italie

Jamaïque

Japon

Jordanie

Kenya

Koweït

Lettonie

Liban

Liberia

Liechtenstein

Lituanie

Luxembourg

Macédoine du Nord

Madagascar

Malaisie

Malawi

Maldives

Malte

Maroc

Maurice

Mexique

Micronésie (Etats fédérés de)

Monaco

Mozambique

Myanmar

Namibie

Népal

Nicaragua

Niger

Nigeria

Norvège

Nouvelle-Zélande

Oman

Ouganda

Pakistan

Paraguay

Pays-Bas

Pérou

Philippines

Pologne

Portugal

République centrafricaine

République de Corée

République de Moldavie

République démocratique du Congo

République démocratique populaire de Corée

République dominicaine

République-Unie de Tanzanie

Roumanie

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord

Rwanda

Saint-Kitts-et-Nevis

Saint-Siège

Sénégal

Serbie

Seychelles

Singapour

Slovénie

Soudan

Soudan du Sud

Sri Lanka

Suède

Suisse

Suriname

Tadjikistan

Tchad

Tchéquie

Thaïlande

Togo

Tonga

Trinidad-et-Tobago

Tunisie

Turkménistan

Turquie

Ukraine

Union européenne

Uruguay

Vietnam

Zambie

Zimbabwe

1. Des observateurs provenant des organismes, institutions spécialisées, secrétariats de convention et autres organismes des Nations Unies ci-après étaient présents également :

Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l’homme

Centre du patrimoine mondial de l’UNESCO

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification

Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage, PNUE

Fonds international de développement agricole

Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture

Organisation maritime internationale

Organisation mondiale de la santé

Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques

Programme des Nations Unies pour le développement

Programme des Nations Unies pour l’environnement

Secrétariat de la Convention des Carpates

Université des Nations Unies

1. Les organisations ci-après étaient aussi représentées en tant qu’observateurs :

Access and Benefit Sharing Alliance

Action for Ecology and People Emancipation (AEER)

ActionAid International

Adelphi Research gemeinnützige GmbH

African Centre for Biodiversity

African Indigenous Women Organisation (Nairobi)

African Institute for Development Policy

African Union Development Agency-NEPAD

African Wildlife Foundation

Aichi Prefecture

Amazon Cooperation Treaty Organisation

Andes Chinchasuyo

Anglican Consultative Council

Arab Center for the Studies of Arid Zones and Dry Lands

Arabian Leopard Fund

ASEAN Centre for Biodiversity

Asia Indigenous Peoples Pact Foundation

Asian Forest Cooperation Organisation

Asociación Ambiente y Sociedad

Association Des 3 Hérissons

Aube Nouvelle pour la Femme et le Développement

Australian Conservation Foundation

Avaaz

BankTrack

Barnes Hill Community Development Organisation

Beijing Chaoyang District Yongxu Global Environmental Institute

Beijing Entrepreneur Environmental Protection Foundation

Beijing Fuqun Social Service Center

Beijing Haidian Shanshui Conservation Center

Beijing Institute of Finance and Sustainability

Bioversity International

BirdLife International

Born Free Foundation

Brazilian Foundation for Sustainable Development

British Ecological Society

Carbon Disclosure Project (CDP)

Caribbean Community Secretariat

Center for Development Research (ZEF)

China Association of Wild Plant Conservation

China Biodiversity Conservation and Green Development Foundation

China Dialogue Trust

China Green Carbon Foundation

Chinese Academy of Sciences

ClientEarth

Comité français de l’UICN

Commonland

Confederação Nacional da Indústria

Congregation of the Sisters of St. Joseph of Peace

Conselho Empresarial Brasileiro para o Desenvolvimento Sustentável

Conservation International

Cooperativa Autogestionaria de Servicios Profesionales para la Solidaridad Social, R.L.

Coral Triangle Initiative on Coral Reefs, Fisheries and Food Security

Cornell University

CropLife International

Derecho, Ambiente y Recursos Naturales

Deutsches Zentrum für Luft - und Raumfahrt e.V. - German Aerospace Center

DHI Water & Environment

Duke Kunshan University

Duke University

Ecologistas en Acción

EcoNexus

ECOROPA

Elephant Protection Initiative Foundation

ETC Group

European Bureau for Conservation and Development

European Climate Foundation

Forest Peoples Programme

Forest Stewardship Council

Forest Watch Indonesia

Foundation for Aboriginal and Islander Research Action

Fridtjof Nansen Institute

Friends of the Earth Europe

Fundación Ambiente y Recursos Naturales

Fundación Gaia Amazonas

Future Earth

GenØk - Centre for Biosafety

Georgetown University

German Committee Future Earth

Ghent University

Global Biodiversity Information Facility

Global Crop Diversity Trust

Global Forest Coalition

Global Forum on Human Settlements

Global Industry Coalition

Global Initiative against Transnational Organized Crime

Global Youth Biodiversity Network

Global Youth Online Union

Govardhan Ecovillage

Greater Virunga Transboundary Collaboration

Green Anhui

Greenpeace International

Griffith University

Group on Earth Observations Biodiversity Observation Network

Guangzhou Yuexiu Climate Environmental Protection Exchange Center

Hanns Seidel Foundation/Stiftung-Korea Office

Heinrich Böll Foundation

Helmholtz Centre for Environmental Research - UFZ

ICCA Consortium

ICLEI - Local Governments for Sustainability

Imperial College London

Indigenous Information Network

Institut du développement durable et des relations internationales

Institute for Biodiversity Network

Institute for Environment and Sustainable Development

Inter-American Institute for Cooperation on Agriculture

International Association for Falconry and Conservation of Birds of Prey

International Center for Integrated Mountain Development

International Collective in Support of Fishworkers

International Coral Reef Initiative

International Council of Environmental Law

International Environment Forum

International Federation of Pharmaceutical Manufacturers and Associations

International Fertilizer Association

International Fund for Animal Welfare

International Grain Trade Coalition

International Indian Treaty Council

International Indigenous Forum on Biodiversity

International Institute for Environment and Development

International Land Conservation Network

International Network for Bamboo and Rattan

International Network of Basin Organisations

International Partnership for the Satoyama Initiative

International Planning Committee for Food Sovereignty

International Seed Federation

International Service for the Acquisition of Agri-biotech Applications

International Studies Association

International Tropical Timber Organisation

International Union for the Protection of New Varieties of Plants

International Union of Railways

International University Network on Cultural and Biological Diversity

International Whaling Commission

IPIECA

IUCN - International Union for Conservation of Nature

Japan Citizens’ Network for Sustainable Food and Agriculture (FA-Net Japan)

Japan Civil Network for the United Nations Decade on Biodiversity

Japan Committee for IUCN

Japan Environmental Lawyers for Future

Japan Federation of Bar Associations

Laotu Rural Ecological Culture Service Group in Yantian District, Shenzhen

Latinoamérica Sustentable

Les Eco Maires

London School of Economics and Political Science

Macquarie University

Max Planck Institute for Social Anthropology

Ministry of Foreign Affairs

Missionary Society of St. Columban

Mount Holyoke College

Nagoya University

Nankai University

National Geographic Society

National Institute for Environmental Studies

Nature Québec

North Carolina State University

New Wind Association

Nordic Development Fund

Norwegian University of Life Sciences

On the EDGE Conservation

Panthera

Parabukas

Pesticide Eco-Alternatives Center

Pondicherry India-China Friendship Association

Protect Our Water and Environmental Resources

Public Research and Regulation Initiative

Rainforest Foundation Norway

Rainforest Trust

Ramsar Convention on Wetlands

Ramsar Network Japan

Red de Cooperación Amazónica

Red de Mujeres Indígenas sobre Biodiversidad para América Latina y el Caribe

Red Indígena de Turismo de México (RITA)

Regions4 Sustainable Development

Réseau des gestionnaires d’aires marines protégées de Méditerranée

Resources Legacy Fund

Round-Table on Sustainable Palm Oil Secretariat (RSPO)

Royal Botanic Gardens, Kew

Royal Society for the Protection of Birds

Rueda de Medicina y Asociados, A.C.

Sasakawa Peace Foundation

Scion Research

Seascape Consultants Ltd.

Secretariat of the Pacific Regional Environment Programme

Seikatsu Club Consumers’ Co-operative Union

Sierra Club Canada Foundation

Society for the Preservation of Natural History Collections

Society for Wetland Biodiversity Conservation - Nepal

Society for Wildlife and Nature

South Asia Co-operative Environment Programme

South China Botanic Garden

Southeast Asia Regional Initiatives for Community Empowerment

Southern African Development Community Secretariat

Stockholm Resilience Centre

Sustainable Environment Food and Agriculture Initiative

Team SPOON

Tebtebba Foundation

Terra de Direitos

The Nature Conservancy

The Pew Charitable Trusts

Third World Network

Tinker Institute on International Law and Organisations

TRAFFIC International

Tree Aid

UCCLAN - University of Cambridge, Conservation Leadership Alumni Network

Union for the Mediterranean

University of Cambridge

University of Guelph

University of Sydney

University of Vienna

Vitae-Planeta Ltd.

Wellcome Sanger Institute

West African Economic and Monetary Union

Wetlands International - Japan

Wildlands Conservation Trust

Wildlife Conservation Society

Wildlife Justice Commission

Winrock International

Women Engage for a Common Future

World Agroforestry Centre

World Animal Protection

World Business Council for Sustainable Development

World Economic Forum

World Federation for Animals

World Organisation for Animal Health /Organisation mondiale de la santé animale

World Overview of Conservation Approaches and Technologies

World Tourism Cities Federation

WWF International

Yangtze River Delta Research Institute of Environmental Science and Technology, Zhejiang

Yunnan University of Finance and Economics

Zoo and Aquarium Association Australasia

Zoological Society of London

**C. Questions d'organisation**

**Point 1.** **Ouverture de la réunion**

1. Mme Yasmine Fouad, Ministre l’environnement de l’Égypte et présidente de la quatorzième réunion de la Conférence des Parties, a ouvert la réunion à 15 h 15,[[4]](#footnote-5) le 11 octobre 2021, et a présenté l’allocution d’ouverture. Dans son allocution, la présidente a rappelé les principales conclusions de la quatorzième réunion, ainsi que les travaux de la Convention qui ont suivi au cours de la présidence égyptienne. Elle a mentionné les difficultés et les retards causés par la pandémie de la COVID-19, qui ont mené à la nécessité de présenter les réunions en ligne. Elle a remercié tous ceux qui contribué à faire en sorte que les processus de la Convention se poursuivent, en ajoutant qu’elle se réjouissait du développement d’un cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 efficace.
2. L’intervention de Mme Fouad a été suivie d’une présentation vidéo préparée par le gouvernement de la Chine sur l’augmentation et la migration des populations d’Eléphant d’Asie dans la province du Yunnan, et d’une prestation musicale par deux groupes d’artistes autochtones du Yunnan.
3. Le transfert de la présidence de la Conférence des Parties a été effectué par M. Mohammed El Badry, ambassadeur de l’Égypte en République populaire de Chine, au nom de Mme Yasmine Fouad. M. Runqiu Huang, ministre de l’Écologie et de l’Environnement de la Chine, a été élu par acclamation par le Conférence des Parties.
4. Des déclarations liminaires ont été prononcées par : M. Zheng Han, Vice-Premier du Conseil d’État ; Mme Inger Andersen, Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l’environnement, au nom de Mme Amina Mohammed, Secrétaire adjointe du Secrétaire général des Nations Unies (par vidéo) ; M. Chengfa Ruan, Secrétaire du Parti communiste de la Province du Yunnan et Mme Elizabeth Maruma Mrema, Secrétaire exécutive de la Convention sur la diversité biologique.
5. M. Han a souhaité la bienvenue aux participants à la conférence de Kunming, en indiquant qu’il s’agissait d’une occasion historique de renforcer la protection de la biodiversité et d’avancer dans la gouvernance mondiale de l’environnement. Il a décrit les efforts prodigués par la Chine pour protéger la biodiversité et les réussites accomplies à cet égard, à la fois des réussites passées et futures, nationales et internationales. En soulignant que la Chine espérait, en tant que pays hôte et présidence de la Conférence des Parties, renforcer la coopération et le partage, parvenir à un consensus, produire des cadres d’action exhaustifs, équilibrés, robustes et réalisables, et élever la gouvernance mondiale de la biodiversité à un plus haut niveau, il a demandé aux Parties une plus grande ambition et davantage de ressources à cet effet, ainsi qu’une accélération de la transformation et de la réforme du développement, notamment dans les secteurs de l’infrastructure et de l’énergie, et une approche coordonnée pour répondre aux défis environnementaux mondiaux que constituent les changements climatiques, l’appauvrissement de la biodiversité et l’insécurité alimentaire.
6. Mme Anderson a demandé des actions ambitieuses pour assurer les progrès nécessaires pour faire la paix avec la nature, ce que le secrétaire général a qualifié de tâche centrale du vingt et unième siècle. Les résultats généraux des mesures, des ambitions et de l’impact des Objectifs d’Aichi pour la biodiversité ont été inadéquats, et le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 offre l’occasion de tracer un nouveau chemin. Des mesures claires et tangibles s’imposent, et la lancée positive pour la biodiversité découlant du programme au cours de la conférence communiquera aux gouvernements participant à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques de 2021 le message d’un objectif commun et mondial pour offrir des résultats pour les populations et la planète.
7. M. Ruan a souhaité la bienvenue aux participants au nom du gouvernement et de la population de la Province du Yunnan, et il a félicité les Parties pour l’organisation réussie de la conférence, qui représente une étape cruciale dans le processus pour trouver les moyens de préserver la planète ensemble et pour commencer une nouvelle ère dans la conservation de la biodiversité. Il a poursuivi en décrivant la Province du Yunnan, qui est la plus riche en biodiversité de toute la Chine, et les initiatives menées par la province au cours des récentes années pour être une pionnière de la conservation de la biodiversité. Les autorités locales ont œuvré pour promouvoir un développement vert et une économie circulaire, ainsi que les énergies renouvelables, parvenant notamment à 80% de production d’électricité verte. Le concept de civilisation écologique a des conséquences pour l’avenir de tous les êtres humains, lesquels partagent le rêve commun d’une « maison verte » sur Terre. Il a terminé son allocution en souhaitant à tous les participants des débats fructueux, ainsi que le succès de la réunion.
8. Mme Mrema a souligné les progrès insuffisants accomplis au cours de la précédente décennie, mais s’est réjouie de l’engagement accru des acteurs non-gouvernementaux, qui témoigne d’un profond virage dans la sensibilisation aux urgences interdépendantes en matière de biodiversité, de climat et de santé auxquelles le monde est confronté. Les engagements ambitieux des dernières années en réponse au besoin urgent d’agir ont abouti à des politiques, des mesures et des résultats. Les participants ont été exhortés de collaborer afin de façonner et de réaliser un cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 audacieux, inclusif et ambitieux qui catalysera les changements nécessaires afin d’atteindre les cibles de 2030 et la vision 2050 et bâtira une civilisation écologique et un avenir commun pour toute vie sur Terre.
9. Des déclarations générales ont été faites par les représentants de l’Argentine (au nom du Groupe des pays d’Amérique latine et des Caraïbes), de la Géorgie (au nom du Groupe des pays d’Europe centrale et orientale), du Koweït (au nom des pays de la région Asie-Pacifique), de la Nouvelle-Zélande (au nom de l’Australie, du Canada, des États-Unis d’Amérique, de l’Islande, d’Israël, de Monaco, de la Norvège, de la République de Corée, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord, et de la Suisse), de la République démocratique du Congo (au nom du Groupe des pays d’Afrique), et de la Slovénie (au nom de l’Union européenne et ses États membres).[[5]](#footnote-6)
10. Le représentant de l’Organisation du traité de coopération amazonienne a pris la parole également.
11. D’autres déclarations ont été faites par les représentants de l’Alliance de la CDB, du Caucus des femmes de la CDB, du Réseau mondial de jeunes pour la biodiversité (GYBN), du Forum international autochtone pour la biodiversité (IIFB), du Peuple Hani du Yunnan, du Conseil international pour les initiatives environnementales locales (ICLEI) (également au nom du Comité consultatif sur les gouvernements infranationaux et la biodiversité (coordonné par Régions4 et le gouvernement du Québec), du Groupe de Gouvernements infranationaux chefs de file dans la réalisation des Objectifs d’Aichi pour la biodiversité (coordonné par la Préfecture d’Aichi), du Comité européen des régions et des partenaires du Processus d’Édimbourg) et de l’Association pour la conservation de la vraie nature (également au nom de Youth of China).

**Point 2. Questions d'organisation**

**Adoption de l’ordre du jour**

1. À la première séance plénière de la première partie de la réunion, le 11 octobre 2021, la Conférence des Parties a adopté l’ordre du jour ci-après, sur la base de l’ordre du jour provisoire établi par la Secrétaire exécutive en consultation avec le Bureau (CBD/COP/15/1/Rev.1) :

1. Ouverture de la réunion.

2. Questions d’organisation.

3. Vérification des pouvoirs des représentants à la quinzième réunion de la Conférence des Parties.

4. Questions en suspens.

5. Date et lieu des futures réunions de la Conférence des Parties.

6. Rapports des réunions intersessions et des réunions préparatoires régionales.

7. Administration de la Convention et budget des Fonds d’affectation spéciale de la Convention.

8. Examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Convention et du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et la réalisation des Objectifs d’Aichi pour la biodiversité.

9. Le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.

10. Renforcement de l'intégration concernant les dispositions relatives à l'article 8 j) et aux dispositions connexes.

11. Information de séquençage numérique sur les ressources génétiques.

12. Mobilisation des ressources et mécanisme de financement.

13. Renforcement des capacités, coopération technique et scientifique, gestion des connaissances et communication.

14. Mécanismes de planification, de suivi, d’établissement des rapports et d'examen.

15. Coopération avec d’autres conventions et organisations internationales.

16. Intégration de la biodiversité dans les secteurs et entre eux.

17. Examen de l’efficacité des processus au titre de la Convention et de ses Protocoles.

18. Programme de travail pluriannuel de la Conférence des Parties.

19. Aires protégées et autres mesures efficaces de conservation par zone.

20. Diversité biologique marine et côtière.

21. Espèces exotiques envahissantes.

22. Gestion durable de la faune sauvage.

23. Diversité biologique et changements climatiques.

24. Diversité biologique et agriculture.

25. Diversité biologique et santé.

26. Nature et culture.

27. Biologie de synthèse.

28. Questions diverses.

29. Adoption du rapport.

30. Clôture de la réunion.

**Organisation des travaux**

1. À la première séance plénière de la réunion, le 11 octobre 2021, la Conférence des Parties a décidé d’examiner les points 1 à 4, 6, 7 et 28 à 30 durant la première partie de la réunion, conformément au calendrier figurant dans l’annexe I à la proposition d’organisation des travaux (CBD/COP/15/1/Add.2). Il était prévu que tous ces points seraient examinés en plénière et que la plupart d’entre eux seraient examinés plus avant durant la deuxième partie de la réunion, au cours de laquelle les points 5 et 8 à 27 de l’ordre du jour seraient aussi examinés, et que la Conférence des Parties pourrait décider de constituer des groupes de travail pour appuyer ses travaux, selon la pratique habituelle.
2. Durant l’examen de l’organisation des travaux, le représentant du Japon a fait une déclaration et demandé par la suite qu’elle soit incluse dans le rapport sur la réunion. Le Japon souhaitait prendre connaissance des préparatifs relatifs au segment de haut niveau prévu les 12 et 13 octobre 2021 et, en particulier, souhaitait recevoir davantage d’information de la part du Gouvernement chinois au sujet de la coordination actuelle menée pour le projet de déclaration de Kunming. La délégation japonaise avait transmis des observations et des questions relatives à des questions de forme et de fond concernant le « premier avant-projet » et le « projet final » de la déclaration, mais avait encore des réserves au sujet du projet de déclaration. La délégation japonaise souhaitait savoir : a) si un processus plus ouvert incluant toutes les Parties, les observateurs et les parties prenantes était envisagé, dans une réunion en ligne ouverte à tous; b) si et comment les points de vue des grands groupes de parties prenantes, notamment des peuples autochtones et communautés locales et des femmes, seraient pris en compte dans le processus de coordination; c) si et comment un consensus pourrait être obtenu dans le cadre d’une coordination actuelle principalement bilatérale; d) si le projet de déclaration serait une décision négociée ou aurait une portée juridiquement contraignante.
3. Le président de la Conférence des Parties a fait savoir que, puisque les questions concernaient le segment de haut niveau, il fournirait une réponse lors de la tenue du segment de haut niveau.

**Evènements parallèles**

1. Deux évènements connexes, à savoir, le Forum sur la civilisation écologique et le Forum d’Action des organisations non-gouvernementales, se sont déroulés en lien avec la première partie de la quinzième réunion de la Conférence des Parties. Des informations supplémentaires sur ces forums sont fournies dans l’annexe au présent report.

**Élection des membres du Bureau**

*Élection du président*

1. Conformément à l’article 21 du règlement intérieur, à la séance plénière d’ouverture de la première partie de la réunion, le 11 octobre 2021, la Conférence des Parties a élu, par acclamation, M. Runqiu Huang, ministre de l’écologie et de l’Environnement de la Chine, comme président de sa quinzième réunion.

*Élection des membres autres que le président*

1. Conformément à l'article 21 du règlement intérieur, dix vice-présidents ont été élus par la Conférence des Parties à sa quatorzième réunion pour siéger jusqu'à la clôture de la quinzième réunion. Ensuite, deux membres du Bureau ont été remplacés par les Parties concernées. Les représentants suivants ont siégé en qualité de vice-présidents à la quinzième réunion de la Conférence des Parties :

M. Eric Okoree (Ghana)

M. Melesse Maryo (Éthiopie)

M. Vinod Mathur (Inde) (en remplacement de Mme Sujata Arora)

Mme Leina El-Awadhi (Koweït)

Mme Teona Karchava (Géorgie)

M. Elvana Ramaj (Albanie)

M. Andrea Meza Murillo (Costa Rica) (en remplacement de Mme Carlos Manuel Rodriguez)

Mme Helena Jeffery Brown (Antigua-et-Barbuda)

Mme Gabriele Obermayr (Autriche)

Mme Rosemary Paterson (Nouvelle-Zélande)

1. Il a été convenu que l'élection des membres du Bureau au point 2 de l'ordre du jour serait examinée plus en détail lors de la deuxième partie de la réunion. Les groupes régionaux ont été invités à soumettre leurs candidatures, de préférence avant la deuxième partie de la réunion, afin de permettre aux membres du Bureau nouvellement élus d'assister, en tant qu'observateurs, aux réunions du Bureau qui se tiendront pendant la deuxième partie de la réunion de la Conférence des Parties et d'assurer une transition harmonieuse entre les membres du Bureau sortants et les nouveaux membres.
2. Étant donné que certains des travaux confiés par la quatorzième réunion de la Conférence des Parties se poursuivront jusqu'à la clôture de la deuxième partie de la quinzième réunion, M. Hamdallah Zedan (Égypte) a été invité à rester membre du Conseil, ex officio, en tant que représentant de la présidence de la quatorzième réunion.
3. À la séance plénière d'ouverture de la première partie de la réunion, le 11 octobre 2021, la Conférence des Parties a décidé d'élire Mme Elvana Ramaj (Albanie) au poste de rapporteur. M. Eric Okoree (Ghana) a été élu représentant du Bureau en charge de la vérification des pouvoirs.

*Élection des membres des bureaux des organes subsidiaires et d'autres réunions*

1. À la séance plénière d'ouverture de la première partie de la réunion, le 11 octobre 2021, la Conférence des Parties a décidé de reporter l'élection du président de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et du président de l'Organe subsidiaire chargé de l'application à la fin de la deuxième partie de la réunion. La Conférence des Parties a également décidé de maintenir en fonction les coprésidents du Groupe de travail à composition non limitée sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 jusqu'à la deuxième partie de la réunion.

**Point 3. Rapport sur la vérification des pouvoirs des représentants à la quinzième réunion de la Conférence des Parties**

1. Le point 3 de l'ordre du jour a été examiné à la séance plénière d'ouverture de la première partie de la réunion, le 11 octobre 2021. Conformément à l'article 19 du règlement intérieur, le Bureau devait examiner les pouvoirs des délégations et faire rapport sur ceux-ci. En conséquence, le président a informé la Conférence des Parties que le Bureau avait désigné M. Eric Okoree (Ghana), vice-président du Bureau, pour examiner les pouvoirs et faire rapport sur ceux-ci.
2. À la deuxième séance plénière de la première partie de la réunion, le 15 octobre 2021, M. Okeree a informé la Conférence des Parties que 154 Parties s'étaient inscrites pour participer à la réunion. Le Bureau avait examiné les pouvoirs des représentants de ces Parties et avaient déterminé que les pouvoirs de 107 délégations étaient pleinement conformes à l’article 18 du règlement intérieur, tandis que les pouvoirs de 47 délégations n’étaient pas pleinement conformes à l’article 18 et/ou ces délégations n’avaient pas encore communiqué leurs pouvoirs. Le Bureau comprenait la situation exceptionnelle dans laquelle se trouvaient certaines délégations, et il permettait donc aux représentants qui ne l’avaient pas encore fait de présenter leurs pouvoirs jusqu’à 30 jours après la clôture de la réunion, soit jusqu’au 15 novembre 2021, et avait demandé à la Secrétaire exécutive d’assurer un suivi à cet égard.

**Point 4. Questions en suspens**

1. Le point 4 de l'ordre du jour a été examiné à la deuxième séance plénière de la première partie de la réunion, le 15 octobre 2021. La seule question en suspens devant la Conférence des parties concernait le paragraphe 1 de l'article 40 du règlement intérieur et les paragraphes 4 et 16 des règles de gestion financière, qui sont restés entre crochets en raison de l'absence de consensus entre les Parties concernant la majorité requise pour prendre des décisions sur les questions de subsistance.
2. La Conférence des Parties a décidé de reporter les débats concernant cette question à sa seizième réunion.

# Point 6. Rapports des réunions intersessions et des réunions préparatoires régionales

1. Le point 6 de l'ordre du jour a été examiné à la deuxième séance plénière de la première partie de la réunion, le 15 octobre 2021. Pour l’examen de ce point, la Conférence des Parties était saisie des rapports du Groupe de travail spécial intersessions à composition non limitée sur l'article 8 j) et les dispositions connexes de la Convention sur la diversité biologique sur sa onzième réunion (CBD/WG8J/11/7), de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques sur sa vingt-troisième réunion (CBD/SBSTTA/23/9) et sur la première partie de sa vingt-quatrième réunion (CBD/SBSTTA/24/11), de l’Organe subsidiaire chargé de l’application sur la première partie de sa troisième réunion (CBD/SBI/3/20), et du Groupe de travail à composition non limitée sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 sur sa première réunion, sa deuxième réunion et la première partie de sa troisième réunion (CBD/WG2020/1/5, CBD/WG2020/2/4 et CBD/WG2020/3/4).
2. La Conférence des Parties a ensuite entendu des rapports présentés oralement par les présidents du Groupe de travail à composition non limitée sur l’article 8j) et les dispositions connexes, de l’Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, et de l’Organe subsidiaire chargé de l’application, et par les coprésidents du Groupe de travail à composition non limitée sur le cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020, sur les travaux menés depuis la précédente réunion de la Conférence des Parties, y compris une explication des différents moyens utilisés pour contourner les restrictions imposées du fait de la pandémie de COVID-19.
3. La Conférence des Parties a pris note des rapports sur les réunions intersessions des organes subsidiaires et a décidé d'examiner les recommandations figurant dans les rapports au titre des points pertinents de l'ordre du jour lors de la deuxième partie de la réunion.

**Point 7. Administration de la Convention et budget des fonds d'affectation spéciale**

1. Le point 7 de l'ordre du jour a été abordé à la séance plénière d'ouverture de la première partie de la réunion, le 11 octobre 2021.
2. Pour l’examen de ce point, la Conférence des Parties était saisie d'un rapport provisoire de la Secrétaire exécutive sur l'administration de la Convention, y compris le budget des fonds d'affectation spéciale de la Convention (CBD/COP/15/3).
3. La Conférence des Parties a décidé de constituer un groupe de contact sur le budget, ayant pour mandat d'examiner la question et d'élaborer un projet de budget pour le programme de travail pour l'année 2022, aux fins d'examen par les Parties. Le groupe de contact était présidé par M. Spencer Thomas (Grenade), était ouvert à toutes les Parties, et s’est réuni de manière informelle à l'invitation du président, les réunions étant annoncées à l'avance dans le calendrier quotidien des réunions.
4. A la deuxième séance plénière de la première partie de la réunion, le 15 octobre 2021, la Conférence des Parties a examiné le projet de décision CBD/COP/15/L.2, portant sur le budget provisoire pour le programme de travail intégré du Secrétariat, présenté par le président du groupe de contact sur le budget.
5. La Conférence des Parties a adopté le projet de décision CBD/COP/15/L.2, en tant que décision 15/1.
6. Après l’adoption de la décision, le représentant du Royaume-Uni s’est engagé à verser 200 000 Livres sterling (GBP) au Fonds d’affectation spéciale de contributions additionnelles volontaires pour faciliter la participation des Parties au processus de la Convention sur la diversité biologique.

**Point 28. Questions diverses**

1. Le point 28 de l'ordre du jour a été examiné à la deuxième séance plénière de la première partie de la réunion, le 15 octobre 2021.
2. Durant l’examen de ce point, le représentant du Japon a fait une déclaration et demandé qu’elle soit incluse dans le rapport sur la réunion. La délégation japonaise, qui avait pris la parole lors de la séance d’ouverture de la réunion pour demander des éclaircissements sur le processus de rédaction et la nature du projet de déclaration de Kunming, avait pris acte de l’adoption de la « Déclaration de Kunming » (CBD/COP/15/5/Add.1) lors du segment de haut niveau. Comme indiqué par le président de la Conférence des Parties durant la séance de clôture du segment de haut niveau, la Déclaration de Kunming visait à montrer la détermination des Parties à renforcer l’élan politique, et elle n’était ni une décision négociée de la Conférence des Parties, ni un instrument juridiquement contraignant, ce dont la délégation japonaise était satisfaite; cependant, puisque ses observations et suggestions de modification n’avaient pas été pleinement prises en compte, malgré tous les efforts déployés en ce sens par l’hôte de la réunion, la délégation japonaise souhaitait ajouter que le texte de la déclaration ne constituait pas un précédent pour les débats intergouvernementaux actuels et futurs menés dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique, de l’ONU ou d’autres instances intergouvernementales.

**Point 29. Adoption du rapport**

1. Sur la base du projet de rapport présenté par le Rapporteur (CBD/COP/15/Part-1-L.1), le présent rapport a été adopté à la deuxième séance plénière de la première partie de la réunion, le 15 octobre 2021, étant entendu qu'il serait complété pour refléter l'intégralité des travaux de la réunion en cours, et que le rapport complet serait examiné et adopté lors de la deuxième partie de la réunion.

**Point 30. Clôture de la réunion**

1. À la deuxième séance plénière de la première partie de la réunion, le 15 octobre 2021, la Conférence des Parties a décidé de suspendre sa quinzième réunion et de la reprendre du 25 avril au 8 mai 2022, à Kunming (Chine).
2. Après l'échange des courtoisies d'usage, la première partie de la réunion a été officiellement close à 17h10, le 15 octobre 2021.

*Annexe*

# evenementS parallèles

**Forum sur la civilisation écologique**

1. A la deuxième séance plénière de la première partie de la réunion, le 15 octobre 2021, M. Cui Shuhong, Directeur général du Département de la conservation de la nature et de l’écologie au sein du Ministère de l’écologie et de l’environnement de la Chine, a fait rapport sur le Forum sur la civilisation écologique qui s’est tenu en même temps que la réunion. Il a déclaré que le discours du président Xi avait stimulé la confiance et renforcé l’élan politique en faveur du processus. Plusieurs invités avaient prononcé des discours liminaires, et 100 experts et représentants avaient fait des déclarations lors du Forum, axés sur la construction conjointe d’une civilisation écologique. Ils avaient reconnu que la perte d’écosystèmes et de la biodiversité constituait un risque pour le bien-être humain. Ils comprenaient que les entreprises avaient un impact significatif sur la biodiversité, mais qu’elles étaient aussi tributaires de la biodiversité et des services écosystémiques, et qu’il existait des possibilités de développer des outils de financement innovants et d’intégrer les objectifs de la biodiversité dans les plans de développement économique nationaux, créant ainsi des opportunités substantielles pour le développement de secteurs économiques clés.
2. La civilisation écologique signifie de construire une harmonie entre l’humanité et la nature, en intégrant la biodiversité dans tous les aspects de la vie sociale, en respectant et en protégeant la nature, et en suivant les lois de la nature. Des montagnes vertes sont des montagnes d’or, et les ressources naturelles doivent être monétisées en tant que ressource. Les solutions fondées sur la nature pourraient aider à faire face aux changements climatiques et à mettre un terme à l’appauvrissement de la biodiversité, mais la protection des montagnes, des rivières, des lacs et des pâturages, et de la biodiversité qu’ils contiennent, nécessitent un engagement de toute la société. Ces deux problèmes sont les deux faces de la même médaille : la biodiversité doit être protégée, tout en luttant contre les changements climatiques. C’est l’ensemble de la société qui doit aider à construire une économie verte, qui est aussi une économie circulaire. La biodiversité constitue le fondement du bien-être des êtres humains, et l’érosion de la biodiversité doit donc être prise en compte, et la biodiversité doit être mobilisée pour stimuler le développement international.
3. Les changements climatiques ont un impact sur l’environnement, y compris sur le Plateau tibétain, où des recherches supplémentaires doivent être menées. Des partenariats de financement doivent être encouragés pour renforcer la protection de la nature, et des initiatives doivent être menées dans le secteur financier pour fournir des incitations en faveur de produits et d’établissements financiers qui favorisent la protection de la nature et la coopération dans ce domaine. Le Forum a fourni une bonne base pour la protection mondiale de la biodiversité, et le partage des expériences et les enseignements tirés pourront permettre aux populations de travailler ensemble pour construire un bel avenir pour tous.

**Forum d’Action des organisations non-gouvernementales**

1. A la deuxième séance plénière de la première partie de la réunion, le 15 octobre 2021, M. Xu Guang, Secrétaire général de la Fondation de protection de l’environnement de la Chine a fait rapport sur le Forum d’Action des organisations non-gouvernementales, qui s’est tenu les 27 et 28 septembre 2021, à Kunming (Chine), dans le cadre de la préparation de la quinzième réunion de la Conférence des Parties. Les représentants de 31 pays et de 249 organisations ont participé au Forum, en ligne ou en personne. Le Forum a fourni une plateforme aux femmes, aux peuples autochtones et à d’autres encore, pour faire part de leurs préoccupations et de leurs besoins. La société civile joue un rôle important dans la protection de la biodiversité; pour renforcer ce rôle, cependant, un soutien supplémentaire doit être apporté par les institutions de l’ONU et par les Parties. Le Forum a formulé plusieurs recommandations pour le cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020, notamment sur la nécessité de faire en sorte que : a) les acteurs non étatiques travaillent en collaboration avec les acteurs étatiques pour apporter davantage de soutien et encourager une plus grande participation des peuples autochtones et communautés locales; b) des solutions fondées sur la nature soient mobilisées dans la conception du cadre mondial pour créer des synergies avec d’autres institutions et accords multilatéraux; c) une plus grande importance soit accordée aux espèces et écosystèmes moins connus, ainsi qu’à la protection du milieu marin; que le secteur privé soit encouragé à mobiliser des financements écologiques et des systèmes environnementaux, sociaux et de gouvernance pour effectuer une meilleure évaluation des besoins de la biodiversité; d) le cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020 soutienne davantage une formation et des ressources en faveur des organisations non-gouvernementales, et une sensibilisation et des mesures techniques pour le suivi des espèces. Au total, 10 organisations non-gouvernementales et entreprises chinoises se sont engagées à investir 2,5 milliards  de Yens au cours de la prochaine décennie pour soutenir des projets de protection de la biodiversité en Chine et pour protéger 10 millions d’hectares, ce qui représente le premier engagement du secteur privé en faveur de la protection de la biodiversité en Chine.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. CBD/COP/15/3. [↑](#footnote-ref-2)
2. Voir la résolution 60/283 de l'Assemblée générale, section IV. [↑](#footnote-ref-3)
3. Voir paragraphe 5. [↑](#footnote-ref-4)
4. Toutes les heures indiquées dans le présent rapport correspondent à l’heure normale de la Chine (UTC+8). [↑](#footnote-ref-5)
5. Les déclarations des représentants fournies par le Secrétariat sont publiées sur le site <https://www.cbd.int/conferences/2021-2022/cop-15/documents>, telles qu’elles ont été reçues des Parties ou observateurs concernés. [↑](#footnote-ref-6)